



Note d'analyse : Bilan de la COP 25

En réponse au slogan de la conférence, « Time for action », les Etats ont répondu : « Action still hasn't happened »

Nous disions, dans la note bilan de l'année 2019, que cette COP serait une veillée d'armes. Elle l'a été, mais la bataille est repoussée d'un an. C'est donc toute l'année 2020 qui est une veillée d'armes, avec une énorme pression sur la COP 26, à Glasgow...



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org

 **Sommaire**

| | |
|---|----------|
| Les décisions de la COP 25..... | 3 |
| 11 Les décisions décevantes | 3 |
| 12 Les décisions encourageantes..... | 3 |
| 13 Les non-décisions | 4 |
| La bonne nouvelle n'est pas venue de la COP de Madrid, mais de Bruxelles..... | 6 |
| Le schisme entre l'interprétation de l'urgence, et entre Etats et Société civile | 7 |
| Quelques pistes en conclusion | 9 |

01.

Les décisions de la COP 25

Qualifiée d'« insignifiante », de « décevante », de « calamiteuse », la COP25 a produit quelques décisions, dont il faut distinguer les encourageantes, les décevantes, et la signification des « non décisions ».



1.1 Les décisions décevantes

Trois décisions, regroupées sous le nom "Chile Madrid Time for action" évoquent la relèxe de l'ambition.

Pas de rehaussement de l'ambition : c'est en tous cas vrai pour les grands Etats, tels que les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon, qui ont en effet bloqué tout objectif plus élevé. Cela s'est traduit par la timidité des expressions des différents organes de la Convention : la décision de la CMA¹ « encourage les parties à utiliser l'opportunité que représente l'année 2020 pour refléter l'ambition la plus élevée possible » dans leur réponse apportée au changement climatique. La décision de la COP² prononce certes le terme d'« urgence » pour que les parties déploient « les efforts d'atténuation et d'adaptation les plus importants possible », en prenant en considération les inquiétudes de la société civile, en particulier de la jeunesse et des peuples indigènes. Elle fait de même référence à « une action climatique mondiale urgente et ambitieuse », tandis que la CMA rappelle « l'urgence d'atteindre les engagements fixés pour la période pré-2020 ».

Finalement le chiffre du Sommet de septembre n'a pas bougé, **80 États ont déclaré vouloir rehausser leurs contributions nationales (NDC) l'an prochain, soit 10,5 % des émissions mondiales de GES. Le chemin reste énorme...** L'Inde a fait savoir qu'elle ne relèverait pas ses objectifs climatiques avant 2023, date du bilan global prévu dans l'Accord de Paris. Le Japon hésite, avec un nouveau ministre de l'environnement engagé dans un gouvernement qui est peu porté sur les problématiques environnementales, mais qui a toutefois rencontré Elisabeth Borne lors de la COP 25.

Il est à noter que la COP a exprimé "**son appréciation et sa gratitude**" envers le **GIEC et la communauté scientifique**, pour ses rapports spéciaux sur les océans et les terres publiés en 2019, à la demande des parties. En revanche, cette expression même a été contestée par des pays, comme le Brésil, et il ne s'agit donc pas d'une approbation.

La COP « bleue » n'a pas vraiment eu lieu en 2019, malgré la qualité des événements organisés la première semaine. Le président du SBSTA (l'organe subsidiaire scientifique et technologique de la Convention) est juste invité à conduire en juin 2020 un dialogue sur l'océan et le changement climatique. Les objectifs sont notamment d'étudier la manière de renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation dans ce contexte, et d'engager un dialogue sur les liens entre adaptation au changement climatique et terres. Parties et acteurs non-parties doivent dans ce but déposer des contributions en ligne d'ici le 31 mars 2020, pour un rapport de synthèse.



1.2 Les décisions encourageantes

Les **pertes et préjudices**, concepts prévus dans les négociations à travers le « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices » (« Warsaw International Mechanism », WIM) fondé en 2013, désignent les événements extrêmes auxquels il est impossible de s'adapter. S'il n'y a pas de véritable décision en 2020, et si les États-Unis font pression pour que ce mécanisme ne dépende plus de la COP, dont ils continueraient à faire partie en cas de rupture définitive avec l'Accord de Paris, la décision de la CMA reconnaît l'urgence de la mobilisation sur ce thème. Elle "prie le

¹ Conférence des Parties à l'Accord de Paris

² Conférence des Parties

comité exécutif [du mécanisme] de définir des modalités pour favoriser le partage des connaissances et de l'expérience entre les [experts de la thématique] et les pays vulnérables d'une manière interactive et pratique". Elle décide également d'un plan d'action qui sera effectué par un groupe d'experts, tout en encourageant les parties à établir "un point focal" national dédié à ce sujet.

Un "réseau de Santiago" est également mis en place afin de "catalyser" l'assistance technique déjà apportée par diverses organisations et d'en faciliter l'accès aux pays vulnérables.

Certes, le texte va beaucoup moins loin que devrait l'imposer la réalité et la fréquence des événements extrêmes, en particulier quant à la création d'un fonds spécifique, mais, au vu de l'opposition virulente de certains pays, la poursuite du sujet en 2020 a été sauvée et reste à l'ordre du jour.

Les mesures de riposte (effets économiques et sociaux négatifs de la lutte contre le changement climatique, notamment pour les pays producteurs d'énergies fossiles) mentionnent la nécessité de la transition juste.

L'adaptation est présente partout, on le verra, y compris dans les décisions de la COP 25. Comme mentionné précédemment, la décision de la COP rappelle "l'urgence de relever l'ambition pour que les parties déploient des efforts d'atténuation et d'adaptation les plus importants possible". L'adaptation est le plus souvent « couplée » avec l'atténuation dans les décisions, ce qui est nouveau, et correspond à la réalité des phénomènes climatiques. Le Fonds d'Adaptation a notamment pu mobiliser 89 millions US\$³ provenant de onze gouvernements locaux et nationaux, pour financer des projets d'adaptation à travers le monde (dont un premier engagement pluriannuel porté par la Suède, de 53 millions US\$ sur 2019-2022, dont 13,5 millions US\$ seront appliqués à 2019). Ces sommes allouées demeurent insuffisantes mais des acteurs tels que la Global Commission on Adaptation montrent les retours sur investissements possibles grâce au financement d'actions ou de projets d'adaptation. Les gains ne sont d'ailleurs pas qu'économiques, mais aussi sociaux et environnementaux. Ici encore, la collaboration entre acteurs publics et privés est mise en avant comme un enjeu de taille, car le secteur privé ou public seul, ne pourra mobiliser les montants nécessaires.

Nous pouvons toutefois retenir de la COP25 qu'elle a mis l'adaptation à l'honneur, en termes de nombre d'événements dédiés à cette thématique (plusieurs par jour dans les instances officielles de la CCNUCC).

Le Comité 21, avec Climate Chance, ont contribué à la mise en avant de l'adaptation, par l'organisation d'un side-event sur le Pavillon France. Ce moment fut l'occasion de rassembler un panel multi-acteurs (Veolia, Green Cross, Conama espagnol, Climat Chance, Eqsphere, Comité européen des régions), afin de mettre en lumière des actions concrètes d'adaptation, dans les secteurs privé et public. Si l'adaptation est un enjeu essentiel pour les pays en développement et les pays développés, ce panorama a mis en évidence la prégnance de la problématique de l'adaptation pour la gestion des ressources naturelles (telles que l'eau) et des infrastructures qui permettent leur usage, mais aussi pour les espaces insulaires - qui, par leur localisation font face à de multiples défis de raréfaction des ressources, de montée des eaux, etc. Il apparaît que malgré la question centrale et récurrente des financements à allouer à l'adaptation, qui demeurent insuffisants face aux besoins énoncés précédemment, les territoires développent des outils de planification qui intègrent l'adaptation et mettent en œuvre des processus de réorganisation, tels que l'économie circulaire. Le nombre d'événements liés à l'adaptation, dans les instances de la CCNUCC comme ailleurs, montrent bien l'engagement croissant des acteurs publics comme privés, qu'il faut encourager et appuyer. C'est également le cas du Comité Européen des Régions, qui, grâce aux financements alloués aux régions de l'UE, permet la réalisation de projets d'adaptation dans les collectivités territoriales, qui sont l'échelon le plus à même de répondre à ces enjeux.



1.3 Les non-décisions

La COP n'a pas conclu, comme la COP 24, sur l'Article 6 : on peut y voir le symbole de l'impasse de cette conférence, ou la résistance des pays engagés dans l'Accord de Paris pour conserver son "intégrité" et, pour parler comme un délégué, « à un gâteau brûlé les délégués ont préféré une absence de dessert ». Il faut dire qu'à l'ouverture de la session ministérielle, le texte totalisait 34 pages avec 423 crochets ! Les décisions sont donc une nouvelle fois reportées d'un an, car un groupe de 31 États (dont le Costa Rica, la Suisse, le Belize, la Colombie, le

³<https://www.adaptation-fund.org/adaptation-fund-reaches-close-to-usd-90-million-in-new-pledges-for-2019-at-cop-25-climate-conference/>

Paraguay, le Pérou, les îles Marshall, le Vanuatu, le Luxembourg, les îles Cook et l'Allemagne), autour de la défense des "[principes de San José](#)", refuse la double comptabilité des émissions évitées et l'utilisation de crédits carbone issus du protocole de Kyoto.

Les financements sont immobiles : pas un Etat supplémentaire lors de cette COP pour participer à la reconstitution du Fonds vert, dont 28 Etats restent engagés pour un montant de 9,78 milliards de dollars sur la période 2020-2023. Mais les grandes manœuvres ont commencé pour les divers financements climat pour l'après 2020. Le Brésil, l'Inde et la Chine rappellent que les pays développés, responsables historiques des émissions de gaz à effet de serre, n'ont pas tenu les engagements de la dernière décennie, (ce qui est vrai), et conditionnent les éventuels rehaussements de leurs contributions nationales aux futures annonces des pays développés. Ce débat, récurrent depuis le début de ce siècle, va être la toile de fond de la préparation de la COP 26.

L'année 2020 va donc être dense, avec les **étapes suivantes** :

- Mars : proposition d'une loi européenne pour entériner la neutralité carbone en 2050, création d'un plan d'action sur l'économie circulaire, réalisation d'une stratégie sur la Biodiversité, lancement du Pacte Climat Européen ;
- Avril : dialogue de Petersberg ;
- Juin : réunion de préparation technique (dont les résultats sont toujours modestes, du fait d'une absence de niveau politique) ;
- 10 au 12 juin : tenue du G7 à Camp David ;
- 11-19 juin : Congrès mondial de l'UICN, où le climat sera évoqué ;
- Juillet-août : sortie du plan européen pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 50% et viser 55% ;
- Septembre 2020 : tenue du sommet Chine – Union Européenne ;
- Septembre 2020 : session spéciale du climat convoqué par le SG de l'ONU ;
- Octobre : tenue de la COP 15 Biodiversité en Chine ;
- 4 novembre : élection américaine ;
- Novembre : fin de la négociation des relations Royaume-Uni – Union Européenne ;
- 10 novembre : tenue de la COP 26 à Glasgow ;
- 21 au 22 novembre 2020 : tenue du G20 en Arabie Saoudite ;
- Fin 2020 Construction de la nouvelle stratégie de l'UE sur l'adaptation aux changements climatiques.

02.

La bonne nouvelle n'est pas venue de la COP de Madrid, mais de Bruxelles

Le 11 décembre 2019, malheureusement trop tard pour influencer la COP de façon décisive, la nouvelle Présidente de la Commission a présenté la feuille de route de son "pacte vert" ou "Green Deal", orienté vers la neutralité climatique en 2050. C'est la première fois que la Commission, en grande partie grâce au vice-président au Green Deal, Frans Timmermans, réserve son premier acte de programme au développement durable, assorti d'un calendrier très précis et rapide.

La "loi sur le climat", attendue pour le 26 février 2020, inscrira l'objectif de neutralité climatique pour 2050 dans la législation européenne.

Le rehaussement de l'ambition pour 2030, jusqu'à "-50 % voire -55 %" de baisse des émissions entrainera pour juin 2021 la révision des directives sur l'efficacité énergétique et notamment : les énergies renouvelables, les normes d'émissions pour les véhicules et camionnettes, le règlement sur les émissions du secteur LULUCF⁴, le marché européen du carbone, le règlement sur le partage de l'effort.

De nouveaux secteurs seront impactés, comme le transport maritime, le transport routier et le bâtiment, ainsi que le secteur de l'aviation sur lequel la Commission souhaite rendre payants les quotas. Le calendrier des travaux de la Commission s'annonce chargé en 2020 et 2021, avec notamment :

- La révision de la directive sur la taxation sur l'énergie (juin 2021) ;
- La réaffirmation de la piste du "mécanisme d'ajustement aux frontières" sur certains secteurs de l'économie afin de réduire le risque de fuites de carbone comme une "alternative" aux mesures déjà existantes ;
- La nouvelle stratégie européenne sur l'adaptation au changement climatique, attendue fin 2020-2021 ;
- L'évaluation des plans Climat-Energie d'ici à juin 2021 ;
- La stratégie industrielle portant notamment sur la transformation du secteur numérique ;
- Le plan d'action sur l'économie circulaire centré sur les secteurs les plus consommateurs de ressources ;
- Le doublement du taux de rénovation des bâtiments selon les États membres ;
- La stratégie pour une "mobilité intelligente et durable" au cours de l'année 2020, qui portera sur l'ensemble des secteurs (transfert de 75 % du trafic de marchandises de la route vers le rail ou les voies navigables) ;
- La compatibilité de réforme de la Politique agricole commune avec le Green Deal (la Commission a proposé que 40 % du budget de la PAC soit dédié à des actions sur le climat) ;
- Le plan d'action "zéro pollution pour l'eau, l'air et le sol" en 2021, qui révisera les mesures pour lutter contre la pollution des grandes installations industrielles.

La Commission propose un plan d'investissements de 1 000 milliards d'euros sur dix ans et un mécanisme pour la transition juste, dotée de 100 milliards d'euros sur sept ans, en plus des actions suivantes : 25 % du budget européen investi aux actions en faveur du climat, 30 % du Plan Invest EU dédié au climat, doublement de l'action de la BEI en faveur du climat (de 25 % à 50 %) d'ici à 2025, et réalisation du "Pacte européen pour le climat" avec les citoyens.

Ce qui est remarquable, c'est que le Conseil européen, après deux Conseils immobilistes en 2018 et 2019, a suivi l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, à une exception près : la Pologne, qui devra se positionner en juin 2020, bien que les deux États réticents qui la soutenaient ont rejoint les 26 autres membres. Le Conseil soutient le montant de "1 000 milliards d'euros d'investissements à l'appui de l'action pour le climat" et l'annonce faite par la Commission de "faciliter 100 milliards d'euros d'investissements au moyen du mécanisme pour une transition juste".

L'UE est donc le leader en matière d'ambition, dans l'attente des prochaines élections américaines, et de l'évolution chinoise.

⁴ Land Use, Land-Use Change and Forestry

03.

Le schisme entre l'interprétation de l'urgence, et entre Etats et Société civile

L'immobilisme des négociations ont mis en lumière le schisme entre les intérêts économiques et géopolitiques des Etats d'une part, et entre les scientifiques et la société civile d'autre part.

On a pu dire que cette COP avait désespéré et révolté la société civile. Avec raison. En effet le contraste entre les aspirations de la jeunesse qui pose le problème en termes de survie générationnelle, et la prudence tactique des Etats, ne peut qu'accentuer les interrogations démocratiques qu'on observe dans le monde entier, un monde de plus en plus chaotique. Ainsi, il y a toutes sortes de sujets qui ne sont pas évoqués dans les négociations, sauf par les O.N.G. ou certains Etats comme la coalition des petites îles : il en est ainsi des migrations, des cas concrets d'adaptation, et en règle générale du lien entre pauvreté et dérèglements climatiques, alors que la justice climatique est un thème qui monte et mobilise les foules. De ce fait, les interpellations de Greta Thunberg se font de plus en plus insistantes et, finalement à raison, provocantes.

Néanmoins nous considérons qu'il y a un grand malentendu dans les attentes de cette COP, et c'est pour cela que nous l'avions appelée « veillées d'armes » : alors que la communauté militante en attendait des signaux décisifs, encouragée en cela par le Secrétaire Général des Nations Unies, les Etats ont considéré que les grandes échéances étaient pour plus tard, faisant ainsi une lecture minimale de l'Accord de Paris. Malheureusement, l'histoire diplomatique du climat montre que les Etats ne prennent des décisions qu'au tout dernier moment, devant des échéances incontournables, or la plupart de ces Etats considèrent que les vrais rendez-vous sont en 2020, et 2023 dans le cadre du bilan mondial du climat.

Les communautés engagées devront choisir des stratégies, à l'intérieur de l'espace de la négociation et/ou à l'extérieur. Sauf à considérer que définitivement les avancées climatiques se feront uniquement dans et par la société civile, et de tenir les COPS non plus comme des rendez-vous climatiques, mais des occasions de simples ajustements de mécanismes entre Etats.

Pour cela deux communautés, en dehors des O.N.G., paraissent très actives : la communauté des villes, qui n'était pas présente à Madrid mais qui a pris des engagements importants lors du sommet de l'ONU en septembre, et la communauté des entreprises.

Ainsi le président du WBCSD⁵ a formulé lors de la COP 25 cette remarque : « les Etats ralentissent les efforts que fournissent les entreprises ». Même si c'est un plaidoyer *pro domo*, force est de constater que la COP a été marquée par deux grands événements.

177 nouvelles entreprises, représentant 5,8 millions d'employés, s'engagent à mettre en place des objectifs climatiques alignés avec un scénario 1,5°C et à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Parmi les dernières entreprises à avoir rejoint l'initiative Science Based Targets, on retrouve majoritairement des sociétés européennes : Chanel, Decathlon, Auchan Retail Portugal, Carlsberg Group ou encore Tesco. Pour la première fois des compagnies aériennes rejoignent aussi l'initiative avec par exemple la compagnie espagnole Iberia.

Au total, 741 entreprises mondiales sont mobilisées dans l'initiative Science Based Targets et 312 ont vu leurs objectifs validés, dont 30 sociétés françaises. Par ailleurs, plus de 500 entreprises certifiées B Corp à travers le monde se sont également engagées à atteindre la neutralité carbone dès 2030, avec vingt ans d'avance sur l'Accord de Paris. Parmi elles, on retrouve Patagonia, The Body Shop, The Guardian ou encore Aguas Danone Espagne.

D'autre part, une coalition de 631 investisseurs institutionnels (tels qu'Amundi, Axa, Aviva Investors, BNP Paribas, l'Erafp, Groupama, Ircantec, etc., avec au total 37 000 milliards de dollars d'actifs) ont appelé, dans une déclaration officielle, les gouvernements à accroître leurs efforts pour respecter l'Accord de Paris et augmenter les financements alloués à la transition bas carbone.

⁵ World Business Council for Sustainable Development

Tout se joue donc dans l'interprétation de l'urgence. A ce jour, l'urgence, attestée par les scientifiques et vécue par de nombreux pays, est reconnue par les textes depuis cette Cop 25, par le Parlement européen mais aussi dans la récente loi française. Une urgence qui a pour conséquence d'accélérer les décisions des responsables des villes et territoires, qui ont à traiter concrètement des problèmes. C'est aussi le cas pour les milieux économiques, qui craignent de voir leurs activités entravées, voire détruites, par l'ampleur des changements climatiques. Les Etats, quant à eux, arbitrent dans le cadre de situations complexes, entre les exigences de court terme et celles de long terme, ce qui donne à leurs décisions un rythme très différent.

Une action de partenariat entre Etat et société civile : la concrétisation de l'initiative française pour les forêts tropicales

De nombreuses **forêts** dans le monde ont subi des incendies majeurs durant ces derniers mois, causant la destruction d'importants puits de carbone mais aussi des écosystèmes qu'elles abritent. Dans ce contexte-là, la France s'engage, en septembre 2019 lors du Sommet Climat à New York, à créer une alliance avec de nombreux autres Etats pour protéger les forêts tropicales dans le monde, avec à sa tête Pierre-Henri Guignard, envoyé spécial pour l'Alliance pour les Forêts tropicales. Cette initiative est largement saluée (Espagne, Chili, Bolivie, Gabon, République Démocratique du Congo, Pays-Bas, UE, Norvège, etc.). Protéger ces forêts est une nécessité pour atteindre l'Accord de Paris et relever les défis climatiques. Le Président Macron souhaite pour cela mobiliser 100 milliards d'euros pour l'alliance, qui concernera le Bassin du Congo, l'Asie du Sud-Est, l'Amazonie, etc. Cette alliance s'inscrit une fois de plus dans une démarche participative dans le souci de ne laisser personne de côté (« leave no one behind », objectif majeur de l'Agenda 2030), afin d'inclure la société civile, les entreprises, les populations indigènes, etc. Malgré l'enjeu reconnu de protection des forêts tropicales, certains Etats forestiers montrent des réticences et freinent l'avancée et la mise en œuvre de l'alliance, comme cela est le cas du Brésil, qui y voit une certaine ingérence et une déstabilisation de sa souveraineté. Cette alliance ne se veut pas être une structure qui se rajoute à l'architecture déjà établie au cours des décennies de diplomatie environnementale, mais ambitionne plutôt de fonctionner comme une plateforme co-construite par la communauté internationale afin d'apporter une réponse lors des situations d'urgence.

04.

Quelques pistes en conclusion

Le débat est manifestement lancé pour identifier la responsabilité de la morosité de cette conférence. Certains incriminent la faiblesse de la présidence chilienne, qui déjà avait subi le choc du déplacement du lieu de la COP25 ; d'autres l'absence de leadership politique, car cette conférence s'est passée sans dirigeant de haut niveau au moment final des négociations ; d'autres enfin un certain épuisement du modèle des COPs. Toutes ces raisons sont exactes.

Mais encore une fois, il nous semble que le caractère intermédiaire de cette COP 25 n'a pas été assez perçu, or de nombreux pays la considéraient comme à la fois l'exercice final de mise en ordre des règles de l'Accord de Paris, et également le « sondage international », (mais seulement le sondage) en vue du rehaussement. Autrement dit, les informations scientifiques, toutes alarmantes et entraînant un sentiment d'urgence dans la population, ne provoquent pas dans les nouvelles grandes nations un infléchissement de la gestion de leurs intérêts économiques et politiques.

Cependant, il y a aussi des raisons plus structurelles :

- **Le caractère non contraignant de l'Accord de Paris** : comme nous l'avons souvent dit⁶, l'Accord de Paris, à étapes glissantes, est un traité de droit souple que chacun peut interpréter à sa guise. Le seul rendez-vous incontournable est le bilan mondial des émissions⁷ qui devra être présenté en 2023. Aussi, de nombreux pays se calent sur cette date : nous avons toujours déploré qu'aucun rendez-vous de « redevabilité » contraignante ne jalonne la période 2015 -2020. Nous en payons le résultat, car tout a été laissé à la bonne volonté des Etats.
- **Le positionnement de nombreux pays** : le retrait des Etats Unis, s'il se concrétise avec la réélection de Trump, implique nécessairement que le premier émetteur, la Chine, reste attentiste jusqu'à la confirmation de celui-ci. Cette attente alimente et, à ses yeux, justifie sa réticence, évidente lors de cette COP, aux règles de transparence notamment prévues aux articles 4- 8°, 4-12° et 4-13°, ainsi que dans l'article 13. La Chine a intérêt à retarder toutes décisions pour laisser le temps à son économie d'atteindre une décarbonation suffisante.
- L'attentisme du G7, et celui du G 20 en 2019, qui n'ont pas donné de signes de mobilisation suffisants.

Nul doute que l'année 2020 va donner lieu à de multiples propositions destinées à réformer le fonctionnement du système international du climat. **La question de la gouvernance de l'urgence climatique mondiale** est posée, l'Accord de Paris semble être un élément de réponse très important, mais pas suffisant.



4.1. La question de la gouvernance

Dans la perspective de la préparation du trentième anniversaire de Rio, commencent à émerger quelques réflexions, comme par exemple le rapprochement entre les conventions « climat » et « biodiversité ». En effet, depuis leur création en 1992, les trois conventions de Rio (climat, biodiversité, désertification) ont des organisations et des cheminements différents, avec des COPs annuelles pour la première, bisannuelles pour les autres. Il en a été de même pour le GIEC et l'IPBES, dont la création de ce dernier fait d'ailleurs doublon avec celle de l'UICN. La connaissance, et la complexité croissante des problèmes ont mis en évidence des possibles contradictions, et aussi des complémentarités entre différents scénarii⁸. Aussi certains voudraient, à l'occasion de la révision d'une gouvernance des organes onusiens 30 ans après leur fondation, rapprocher les conventions dans un grand texte « sur la Terre ».

Si nous approuvons un organe de liaison plus institutionnel entre les 3 conventions, et surtout l'évaluation des conséquences des scénarii climatiques sur la biodiversité, nous mettons en garde sur la constitution d'un regroupement pour plusieurs raisons :

⁶ Bettina Laville « Contraindre les États et les éléments ? » : le pari de...l'Accord de Paris, février 2016, ENERGIE-ENVIRONNEMENT-INFRASTRUCTURES-REVUE MENSUELLE LEXISNEXIS JURISCLASSEUR

⁷ « Un bilan mondial des émissions est prévu à l'article 14 en 2023, et ensuite, périodiquement, tous les 5ans.Ce qui, en creux, veut dire que le prochain rendez-vous obligatoire est fixé dans huit ans, soit après la parution du 6e rapport du GIEC. », ibidem

⁸ La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité propose « une collaboration opérationnelle entre tous les organes d'appui scientifiques et techniques et les plateformes d'expertise scientifique comme le Giec et l'IPBES».

- Parce que cette tentative a échoué avant Rio 92, et avait failli faire échouer les autres processus ;
- Parce que le débat international s'enliserait dans le débat sur les moyens et la répartition des pouvoirs, alors qu'il faut viser les solutions ;
- Parce que le débat occulterait l'urgence de l'action.

Autrement dit, nous préconisons de ne pas donner d'occasions à certains pays immobilistes de reculer leurs engagements au nom d'une refonte institutionnelle.

En revanche, il nous semble que les COPs devraient être raccourcies d'une semaine sur l'ordre du jour diplomatique, se tenir au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, car il s'agit de « l'Affaire du Siècle », pour reprendre une expression militante. Elles devraient également être mieux préparées par des sessions intermédiaires, car de plus en plus celles-ci ne sont pas à niveau. Dans cette configuration, l'ONU pourrait, lors de la première semaine, organiser un sommet de la société civile, avec des conclusions articulées sur l'ordre du jour de la seconde semaine.



4.2. Le croisement avec les ODD

Il nous semble que l'enceinte annuelle de l'Agenda 2030, justement parce qu'elle traite de l'ensemble des chapitres concourant au progrès du monde, pourrait être un lieu de débats sur les décisions des 3 conventions. En effet, le Forum Politique de Haut Niveau (High-level Political Forum) suit l'évolution des ODD 13, 14, et 15 (climat, biodiversité marine et biodiversité terrestre), en les croisant avec d'autres ODD, dont les thématiques sont justement pierre d'achoppement des conventions, comme l'ODD 10 (réduction des inégalités) par exemple.



4.3. Revivifier le Partenariat de Marrakech

Enfin, les enceintes qui proposent, étudient, construisent la préparation des nouvelles contributions nationales doivent être beaucoup plus actives et intégrées au processus onusien. En cela, **le Partenariat de Marrakech** doit être réactivé (NDC PARTNERSHIP). N'oublions pas que de nombreuses « NDC » avaient été adressées par les pays avec des méthodes de calcul différentes (notamment les dates de début de calcul des émissions différents), etc. Or la date de la nouvelle remise approche... et l'on n'a pas senti à la COP 25 de grandes propositions pour ce faire.

On sait bien que la tâche est immense, et Amina J. Mohammed (numéro deux de l'ONU), avait déclaré qu'il était en notre pouvoir de faire de 2019 « l'année des solutions transformatrices » et « d'éviter les effets désastreux du changement climatique » qui menacent les écosystèmes, l'économie mondiale, la santé et la sécurité. Partie remise pour 2020....

En
savoir
plus



Le Comité 21, association nationale pour le développement durable

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21 est l'association française pour le développement durable, qui réunit près de 400 adhérents (entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement, citoyens et médias) dans l'esprit de l'ODD 17... incarné avant l'heure depuis près de 25 ans ! Anticiper, Accompagner, Transformer : le Comité 21 contribue à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du développement durable (ODD).

- ✓ **Anticiper les mutations** : la société doit aujourd'hui se préparer à de nombreuses mutations qu'elles soient environnementales, technologiques, démographiques ou encore réglementaires. Pour anticiper ces transformations, et mieux s'y adapter, le Comité 21 propose un décryptage régulier des actualités, afin d'analyser les tendances et repérer les variables de rupture. Ce travail consiste à éclairer les décisions avant qu'elles ne deviennent inévitables ;
- ✓ **Accompagner ses membres** : pour permettre aux acteurs d'adopter une démarche « proactive », le Comité 21 anime différents parcours d'accompagnement, intégrant un benchmark des outils et des bonnes pratiques, des méthodes d'intelligence collective, des expérimentations et du passage à l'acte. En parallèle, le Comité 21 propose des formations courtes, disponibles en inter ou intra, ainsi qu'une offre d'accompagnement sur-mesure ;
- ✓ **Transformer la société** : le Comité 21 anime un Comité de prospective, réunissant les grandes composantes de la société française. Ces acteurs débattent librement, dans une enceinte neutre, des questions qui traversent la société d'aujourd'hui et qui dessinent celle de demain. Ils répondent à l'ambition d'analyser, pour mieux les prévenir, les risques de rupture au sein de la société. Ce Comité de prospective formule des recommandations, destinées aux décideurs publics et privés.

Retrouvez les travaux du Comité 21 : www.comite21.org



Paris
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
1144200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org

